

Conseil Municipal

Séance publique du 6 juillet 2026 à 18 H

Mairie de Gilette

~~~~~

## Liste des délibérations prises

*Affichée le 10 juillet 2026 et publiée sur le site Internet  
en vertu des dispositions de l'article L2121-25, modifié  
du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le délai de recours contentieux court à compter  
de la publication de cette liste (ordonnance du 7 octobre 2021)*

L'appel des membres du Conseil Municipal est effectué par Mme Isabelle BOCCARON, Conseillère Municipale.

### Membres présents :

Mesdames Isabelle BOCCARON - Bénédicte CREUX - Alexandra ESTOREZ - Carine FICARA  
- Magali IMBERT - Marine FROITZHEIM - Marie-Thérèse MORINA

Messieurs Fabrice DI GIACOMO - Franck EMELINE – Julien FERRAN - Laurent LOISON -  
Jean-Robert LUCCIONI – Jean Claude NIEL - M. Jean-Claude ROSTAN

### Membres excusés :

Mesdames Patricia DEMAS (pouvoir à Jean Claude NIEL) - Sandrine MOSCONI (pouvoir à  
Laurent LOISON) - Sarah SERGAS (pouvoir à Magali IMBERT).

Messieurs Honoré ACCHIARDI (pouvoir à Jean-Claude ROSTAN) - Vincent ORTIS (pouvoir  
à Isabelle BOCCARON)

*Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H.*

# ORDRE DU JOUR

## ➤ Nomination du secrétaire de séance

**DÉLIBÉRATION** est adoptée afin de désigner Mme Sarah SERGAS, Conseillère Municipal, en qualité de secrétaire de séance

**DÉLIBÉRATION n° 2026\_07\_01**  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

## ➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

**DÉLIBÉRATION** est adoptée afin d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

**DÉLIBÉRATION n° 2026\_07\_02**  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

## ➤ Travaux :

### ○ **Groupe scolaire des Espauvettes -**

**DÉLIBÉRATION** est adoptée afin d'inscrire au budget communal la somme de 130 000 € TTC destiné à couvrir les dépenses du programme d'aménagement climatique des locaux.

**DÉLIBÉRATION n° 2026\_07\_03**  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

### ○ **Dotation cantonale de voirie - 2026**

**DÉLIBÉRATION** est adoptée afin de solliciter auprès de M. le Président du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 80 000 €.

Ces travaux sont principalement orientés vers l'amélioration des équipements du groupe scolaire « Les Espauvettes », du city stade et de salle multisports :

**DÉLIBÉRATION n° 2026\_07\_04**  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

## ➤ Finances

- **Répartition de la prime d'assurance pour la copropriété rue de la Beaume de Chemin – Année 2026**

**DÉLIBÉRATION** est adoptée en vue de procéder à la répartition de la prime d'assurance 2026 dont le montant s'élève à la somme de 602.26 € TTC, réparti comme suit :

|                     |          |
|---------------------|----------|
| • MIGLIORE/GASTAUD  | 200.75 € |
| • MARIE/PERETTI     | 200.75 € |
| • Mairie de Gilette | 200.76 € |

**DÉLIBÉRATION n° 2026\_07\_05**  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

## ➤ Demandes foncières

- **Parcelle communale cadastrée lieu-dit «La Fuont» Section B n° 399**

**DÉLIBÉRATION** est adoptée afin d'autoriser la vente au profit de Mme Stéphanie SCOFFIER d'une bande de terrain d'une superficie d'environ 259 m², à détacher de la parcelle communale cadastrée section B n° 399, sise au lieu-dit « La Fuont », pour un montant de 1 600 € net.

Mme SCOFFIER s'engage à prendre à sa charge entière et exclusive l'ensemble des frais liés à cette vente, notamment les frais de géomètre relatifs au détachement parcellaire ainsi que les émoluments du notaire.

**DÉLIBÉRATION n° 2026\_07\_06**  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

## ➤ Urgence Vénézuéla :

**DÉLIBÉRATION** est adoptée en vue d'allouer au Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF – Pompiers Humanitaires), une subvention d'un montant de 200 € afin d'apporter une aide concrète au population victime des violents séismes qui ont frappé le Vénézuéla.

**DÉLIBÉRATION n° 2026\_07\_07**  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

La séance est levée à 19 H

Le Maire  
Jean Claude NIEL

